

Orange, le 28 juin 2021

**Monsieur Olivier VERAN**  
**Ministère de la Santé**  
**14 rue Duquesne**  
**75 350 PARIS**

Monsieur le ministre,

Pendant toute la crise du coronavirus, les services de réanimation ont été en première ligne. En dépit de la surcharge de travail et des manques de moyens humains et matériels, leur rôle crucial a été l'occasion de rappeler à nos concitoyens leur rôle déterminant dans l'hôpital public.

Profession méconnue, les équipes de réanimations ne bénéficie pas d'une reconnaissance suffisante au sein du milieu hospitalier. Très exigeante, cette spécialité demande un investissement personnel énorme, une capacité à endurer le stress et la pression psychologique.

Sous le terme générique « service de réanimation » se cache en réalité une grande polyvalence. Ce sont ces équipes qui reçoivent les urgences vitales. Elles sont également chargées des dialyses, des ECMO... et des malades du coronavirus. Pourtant, aucune reconnaissance n'est apportée à cette polyvalence.

L'inquiétude des équipes de réanimation n'est pas simplement matérielle. Ces équipes doivent affronter des départs de plus en plus nombreux et un manque d'intérêt des nouveaux infirmiers. Le recrutement devient difficile. Comment en vouloir aux candidats ? A l'heure actuelle, cette spécialité manque cruellement d'attrait et de reconnaissance. Pourtant, fidéliser le personnel est essentiel pour transmettre le savoir-faire aux nouveaux équipiers et accroître le lien si important entre infirmiers et aides-soignants.

---

[marie-france.lorho@assemblee-nationale.fr](mailto:marie-france.lorho@assemblee-nationale.fr)

<https://twitter.com/francelorho>

[www.mariefrancelorho.fr](http://www.mariefrancelorho.fr)

<https://www.facebook.com/MarieFranceLorho/>

Si nous voulons sauvegarder ce secteur essentiel de l'hôpital public, il est indispensable de rendre pérennes et attractives les équipes de réanimation. C'est pourquoi je m'associe aux demandes du personnel des équipes de réanimation du centre hospitalier d'Avignon. Ils demandent la création d'un NBI de 40 points pour le personnel de catégorie A, à partir de deux ans d'ancienneté. Ils demandent également la reconnaissance de la pénibilité des IDE catégorie A, et la revalorisation des grilles IDE catégorie B au même niveau que les catégories A.

Dans l'attente de votre réponse, je vous prie d'agréer, Monsieur le ministre, l'assurance de mes respectueuses salutations,

Marie-France LORHO

Député Ligue du Sud de Vaucluse  
Conseiller municipal d'Orange

